

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

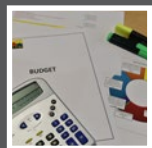
MAI 2021

Gestes barrières, élections,
prévention anti-moustiques, déjections canines...

TOUS CITOYENS AU QUOTIDIEN !



SOMMAIRE



BUDGET COMMUNAL 2021

Pages 4-6



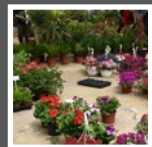
INFOS LOCALES

Page 7



ENVIRONNEMENT

Pages 8-9



CULTURE EVENEMENTIEL

Pages 10-11



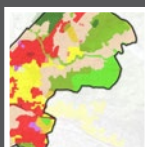
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Page 12



TPM VOUS INFORME

Page 13



TPM REVISION DU PLU

Pages 14-15



INFOS DU JIS

Page 17



LA CRAU AUTREFOIS

Page 19





La suppression de la Taxe d'Habitation a une double conséquence.

La première est de créer deux catégories d'administrés. D'une part des contribuables que sont les propriétaires redevables de taxes foncières, et d'autre part des non contribuables que sont devenus les locataires.

Le seconde étant de faire des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties, le seul levier pouvant être actionné par la Commune pour ajuster les recettes du budget communal.

Lors du Conseil Municipal du 12 avril, a été voté à la majorité le budget 2021 de la Commune.

Tentant d'anticiper au plus juste l'avenir, dans son programme de campagne diffusé au cours de la période pré-électorale des élections municipales, notre équipe avait clairement annoncé envisager d'utiliser ce levier, si le contexte des finances locales se confirmait. Les Crauroises et les Craurois nous ont suivis à plus de 87% lors du scrutin.

Les baisses annuelles successives des dotations de l'Etat et les pénalités financières liées à la carence en logements sociaux, se sont par la suite confirmées.

Aussi, notre équipe a aujourd'hui décidé d'augmenter les taux des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties. Il s'agit d'un vrai choix politique. Un choix qui consiste à dessiner les contours de la ville de demain, que nous souhaitons proposer à nos enfants et petits-enfants. Un choix fort et assumé. Celui de continuer à améliorer la qualité de vie enviée de notre commune, en construisant une gendarmerie, en engageant la transformation de la Villa Les Tilleuls en espace culturel, en préservant notre patrimoine par la réfection de l'église de La Moutonne, en plantant près

de 400 arbres, en développant nos pistes cyclables, en lançant la réfection thermique de nos écoles, en maintenant le niveau de propreté dans nos quartiers, en sanctuarisant notre activité événementielle, l'offre périscolaire et du centre de loisirs, en continuant de soutenir nos associations, et bien d'autres volets encore...

Ces décisions prises pour maintenir un niveau d'investissement et de services significatif, et destinées à développer le cadre de vie de La Crau, auront inévitablement un impact positif sur la valeur des biens des Craurois.

Malgré l'augmentation votée, et en comparaison des communes de même strate, l'impôt moyen à La Crau reste en dessous de ceux des autres communes françaises, et bien inférieurs à ceux des autres communes du Département.

La vie politique est faite de choix, et implique de faire preuve d'un certain courage. C'est en tout cas la conception que nous nous faisons de l'engagement public. En ce sens, notre équipe a décidé d'appliquer le projet pour lequel elle a été élue. Elle s'y est engagée. Elle s'y tient.

Christian SIMON

Maire de La Crau
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Président du Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Var

Julien DIAMANT

Adjoint délégué aux Finances, à la Fiscalité, à la Commande publique, et Recherche de financements et aux Ressources Humaines



PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2021

Le budget communal pour l'année 2021 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021. En voici les grandes lignes.

Un contexte incertain

Il est vrai que ce budget 2021 a été élaboré dans un contexte de crise sanitaire qui ne permet pas d'avoir une visibilité claire d'un point de vue économique et financier, que ce soit à courte ou plus longue échéance. En outre, l'incertitude est toujours présente concernant la compensation par l'Etat des pertes de recettes liées à la suppression de la Taxe d'Habitation. Pour autant, il demeure primordial de maintenir un niveau suffisant d'investissement, afin non seulement de maintenir une saine gestion de notre patrimoine communal sur le long terme, mais aussi de concourir à la relance de l'économie.

Les priorités fixées pour 2021

Les grands axes établis pour l'exercice budgétaire 2021 sont les suivants :

- ❶ La réfection de l'église de La Moutonne,
- ❷ La poursuite des projets de construction de la Gendarmerie, de réhabilitation de la Villa des Tilleuls et de réfection du Cimetière Central,
- ❸ La rénovation thermique dans les écoles,
- ❹ Une campagne de plantations d'arbres en particulier dans les cours d'écoles et sur l'extension du parking Maurric,
- ❺ La réalisation d'un programme de voirie comprenant :
 - ✓ la poursuite des requalifications des avenues de la Libération et Jean Monnet*,

- ✓ l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers par la poursuite du programme de réfection des voiries et des espaces paysagers*,
- ✓ une campagne de plantations d'arbres en bordure de voirie et d'espaces publics*,

**Projets initiés par la Commune et relevant désormais de la compétence de la Métropole TPM. Une attribution de compensation versée par la Commune à la Métropole permet la réalisation de ces opérations.*

Une augmentation des taux d'imposition

Pour rappel, l'impôt est calculé de la manière suivante :

$$\text{IMPOT} = \text{TAUX} \times \text{BASE}$$

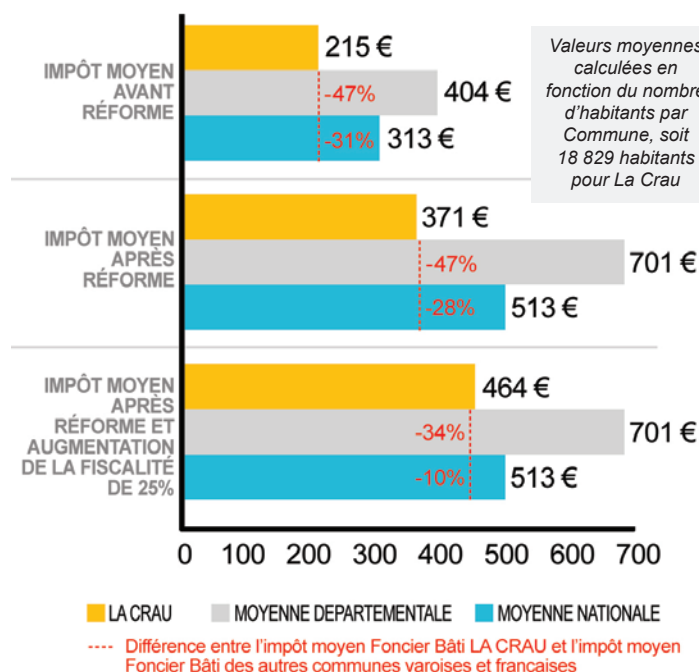
(fixé par chaque Collectivité, Commune, Métropole)
(fixée par l'Etat)

L'augmentation de 25% du taux communal de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties permettra en fait de reconstituer une épargne dégradée par :

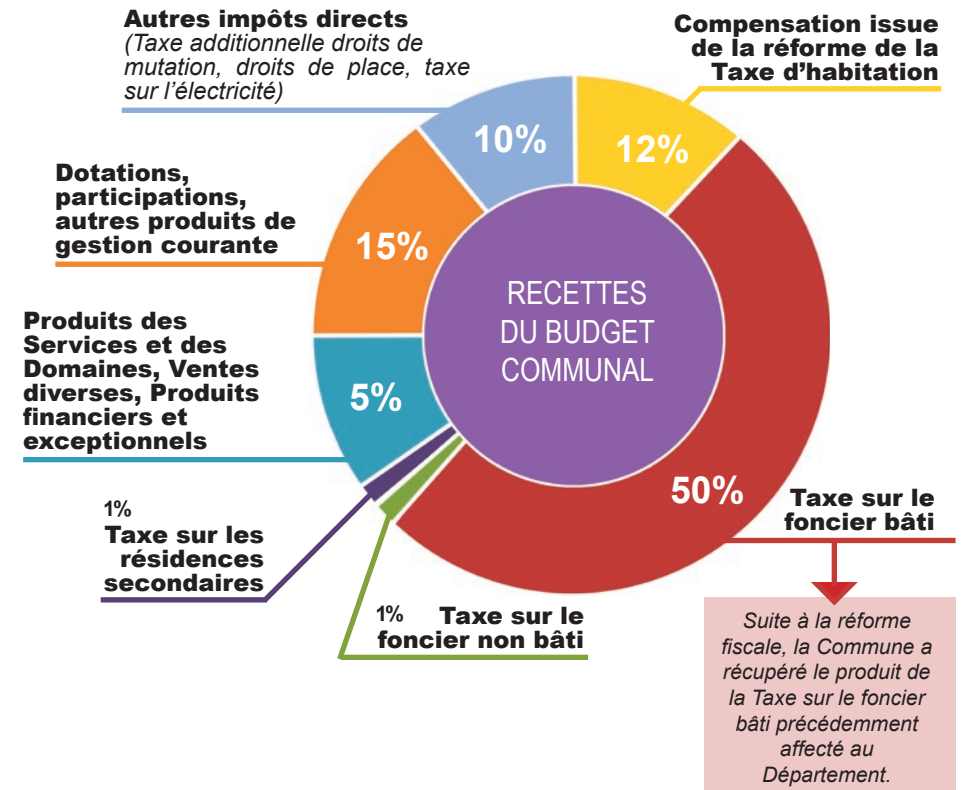
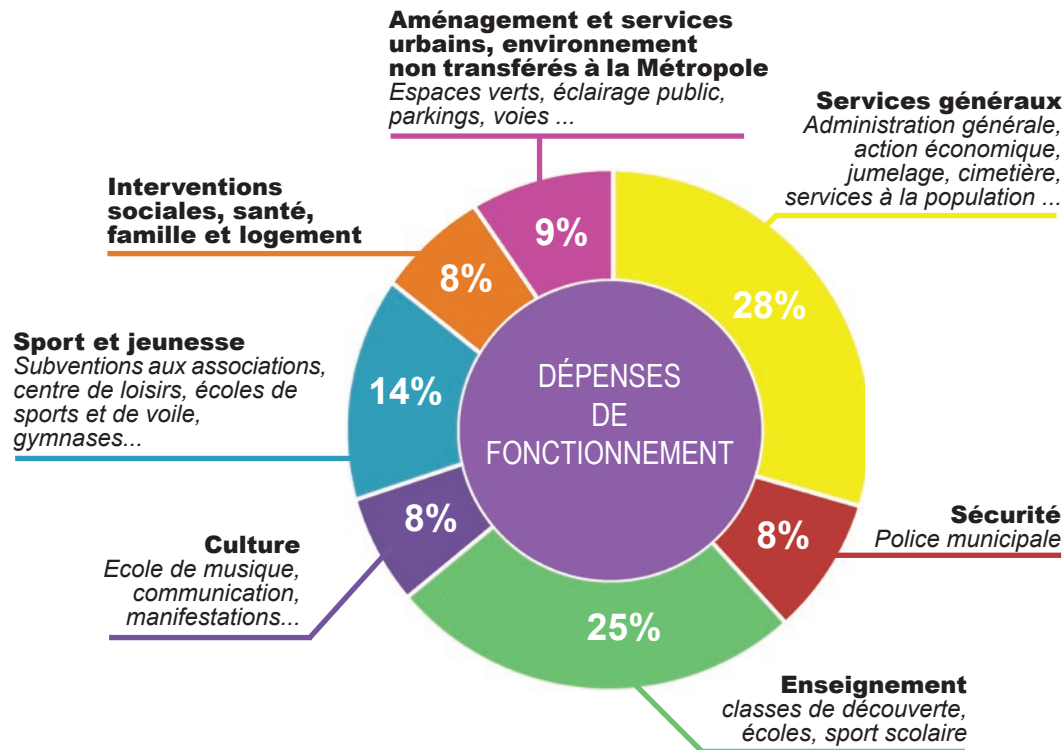
- ✓ la baisse des dotations de l'Etat,
- ✓ la pénalité liée au non-respect du nombre de logements sociaux imposé par l'Etat,
- ✓ des transferts de charges élevées en matière de voirie, dans une période où celle-ci constituait un axe politique prioritaire. Soulignons que ces transferts permettent toutefois, par l'attribution de compensation versée par la Commune à la Métropole TPM, le financement d'un programme pluriannuel d'investissement soutenu en matière de travaux de voirie, d'un montant de 20,4 millions d'euros, ceci sur les 6 ans du mandat.

Il convient enfin de préciser que suite à la réforme de la fiscalité engagée depuis la suppression progressive de la

Taxe d'Habitation, le taux de la Taxe Foncière représente désormais le seul levier pour équilibrer le budget communal. A La Crau, le taux de foncier bâti a été maintenu depuis 2009, ce qui a permis à la Commune de se situer nettement en-dessous des moyennes départementales et nationales, en termes de niveau d'imposition par habitant. Comme le démontre le graphique ci-après, ce niveau d'imposition restera inférieur aux moyennes départementales et nationales malgré l'augmentation de la fiscalité.



La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement



Un niveau d'endettement plus faible que la moyenne nationale

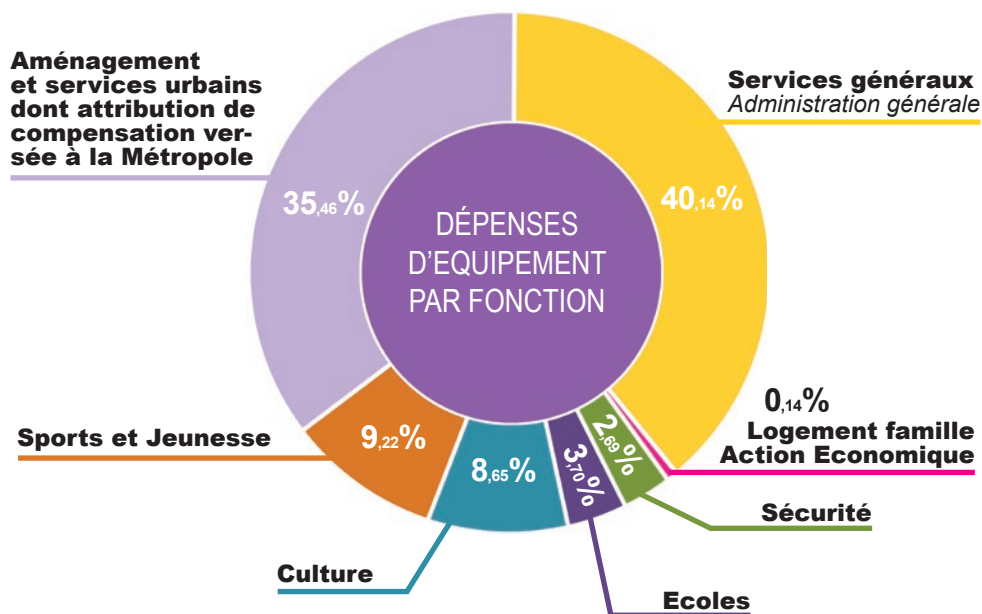
Cette année encore, la Commune reste peu endettée.

En effet, son niveau d'endettement reste largement inférieur aux moyennes des communes de même strate (c'est-à-dire comprenant entre 10 et 20 000 habitants) que ce soit à l'échelon national, régional ou départemental, comme en témoignent les chiffres ci-contre :

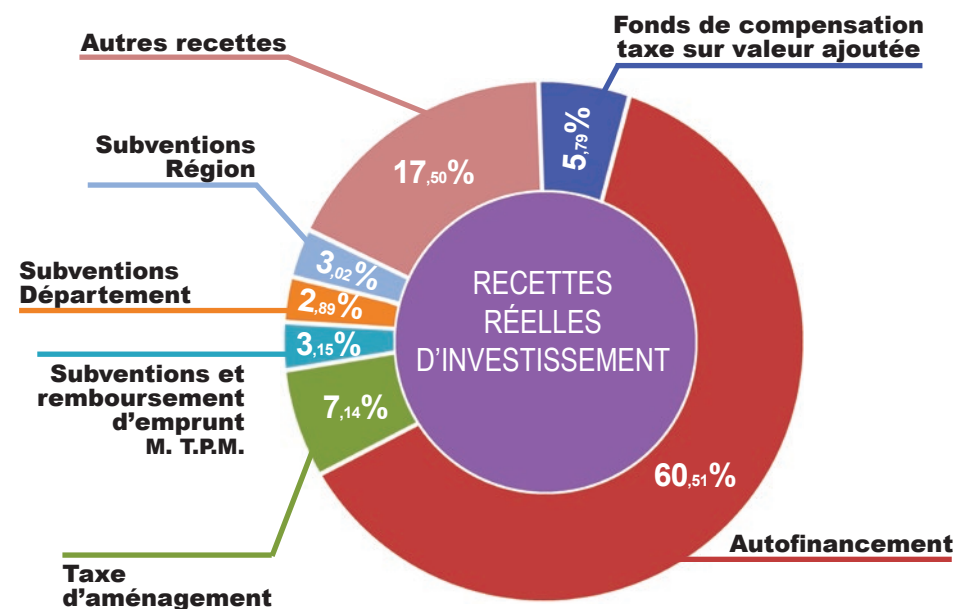
Montants de la dette Moyennes en euros par habitant (Communes de 10 à 20 000 habitants)	
LA CRAU	123 € (167 € si on prend en compte l'ensemble des budgets : budget primitif + budgets annexes)
En France	837 €
En Région Paca	1 102 €
Dans le Département du Var	1 255 €

FINANCES

D'une manière plus générale, voici la répartition par postes des dépenses d'équipements pour 2021 :



Ces dépenses seront financées de la manière suivante :



LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

- ✓ Budget de fonctionnement : **24 millions d'euros**
- ✓ Budget d'investissement : **16,5 millions d'euros**
- ✓ Budget total : **40,5 millions d'euros**
- ✓ Dépenses prévisionnelles d'équipement (travaux, achat de matériel hors attribution de compensation versée à la Métropole TPM pour la réalisation de travaux dans le cadre de compétences transférées) : **4,9 millions d'Euros**
- ✓ Attribution de compensation versée par la Commune à la Métropole : **1,8 millions d'euros**
- ✓ Epargne nette réalisée en 2020 : **1,7 millions d'euros**
- ✓ Enveloppe dédiée aux associations crauroises : **1,3 million d'euros**
- ✓ Perte cumulée des aides de l'Etat : **- 6 millions d'euros (période 2013-2021)**
- ✓ Pénalité financière liée au non-respect du nombre de logements sociaux : **601 555,20 euros**



ÉLECTIONS

L'établissement des procurations possible par télé-procédure

Les élections départementales et régionales devraient finalement avoir lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Si vous êtes absent le jour du scrutin, ou que vous ne pouvez vous déplacer, vous avez désormais la possibilité d'établir votre procuration via le nouveau télé-service « Maprocuration ».

Comment faire ?

Cette nouvelle procédure se déroule en 3 étapes :

❶ Vous effectuez votre demande de procuration sur le site internet www.maprocuration.gouv.fr, après vous être authentifié via France Connect et avoir indiqué une adresse mail. Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera pour vous (obligatoirement électrice de la même commune que vous) et vous précisez pour quelle election ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez une référence par mail.

❷ Muni de cette référence et d'une pièce d'identité, vous vous rendez ensuite dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat, quel que soit son lieu. Un agent habilité saisit la référence de votre demande et procède à sa validation après contrôle de votre identité. Votre procuration est alors instantanément transmise à votre commune d'inscription.

❸ Vous êtes informé par mail dès que votre mairie a validé définitivement votre inscription.

A noter

Lors de cette démarche, vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur que vous désignez pour voter à votre place. Vous n'avez pas non plus à fournir de justificatif sur le motif de votre demande de procuration. Par ailleurs, et du fait de l'envoi systématique de mails à chaque étape, cette télé-procédure permet de vous assurer de la bonne prise en compte de votre procuration. Enfin, si vous ne



souhaitez pas utiliser la voie numérique, la procédure « papier » d'établissement de procuration reste bien évidemment possible. Cette dernière peut s'effectuer suivant 2 modalités :

- ✓ imprimer et compléter le formulaire en ligne sur le site www.service-public.fr, puis le remettre avec justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal d'instance,
- ✓ vous rendre directement dans les lieux cités ci-dessus avec votre pièce d'identité, et remplir le formulaire sur place.

Quelle que soit la modalité choisie, nous vous conseillons d'effectuer votre démarche au plus tôt. Compte tenu des délais d'instruction, et éventuellement d'acheminement, il est en effet possible, en cas de demande tardive, que votre mandataire ne puisse finalement pas voter à votre place...

Dispositions particulières aux élections départementales et régionales de juin 2021

Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, chaque mandataire pourra exceptionnellement disposer de 2 procurations établies en France. Cela signifie qu'un électeur pourra être désigné par 2 personnes différentes pour voter à leur place lors de ces 2 scrutins. Précisons d'ailleurs que toute procuration sera valable à la fois pour les élections départementales et régionales.

Pour + d'infos : Service Elections – 04.94.01.56.80

INFOS LOCALES

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL D'ÉTÉ

Le formulaire nécessaire aux demandes de pré-inscription à l'Accueil de Loisirs Communal d'Été est disponible sur le site internet de la Ville www.villedelacrau.fr, onglet « Démarches » puis rubrique « Enfance/Juvenesse ».

Les modalités d'inscription et les pièces requises sont indiquées dans ce formulaire.

Vous devrez compléter le formulaire de pré-inscription en format PDF, remplissable directement sur votre ordinateur, l'imprimer et le signer.

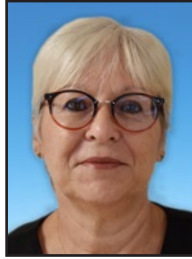
Il convient ensuite de le mettre sous enveloppe libellée accompagné des pièces complémentaires demandées et de :

- ✓ soit le déposer dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville
- ✓ soit l'envoyer par voie postale à Hôtel de ville - Service ALSH - Boulevard de la République - 83260 LA CRAU

DATE LIMITE DE DÉPÔT : VENDREDI 21 MAI 2021

Pour rappel, l'Accueil de Loisirs Communal d'Été est réservé aux enfants âgés de 3 à 10 ans. Les enfants de 11 ans et plus peuvent être accueillis par le JIS.





Anne-Marie METAL
Adjointe au Maire
et Conseillère Métropolitaine
déléguée à la Propreté,
aux Déchets
et aux Espaces Verts

MOUSTIQUES : Les bons gestes pour éviter leur prolifération

Avec les beaux jours qui reviennent, les moustiques font à nouveau leur apparition. Leur prolifération peut représenter une véritable nuisance, ceci d'autant plus que certaines espèces, telles l'*aedes albopictus* plus connu sous le nom de « moustique tigre », peuvent parfois transmettre des maladies comme la dengue ou le chikungunya. Par des gestes simples, nous pouvons tous agir au quotidien pour limiter cette prolifération.

Supprimer impérativement les eaux stagnantes

La première chose à retenir est qu'une femelle peut pondre jusqu'à 250 œufs dans de petits volumes d'eaux stagnantes (les larves peuvent même se développer dans un bouchon rempli d'eau !), et que 80% des gîtes larvaires se trouvent concentrés autour de nos maisons d'habitation. Le moustique tigre en particulier naît et vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu et reste la plupart du temps dans un rayon de 150 mètres. La solution de lutte la plus efficace est donc de supprimer les lieux de ponte, bien souvent générés par l'homme lui-même. Le schéma ci-après récapitule les principaux conseils qu'il convient d'appliquer.

COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT ?



1 MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS,...
Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...



2 DÉCHETS
Veillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.



3 SOUCUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, SEAUX, ARROSOIRS,...
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).



4 PISCINES - BASSINS
Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bâches.



5 GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION
Curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.



6 RÉCUPÉRATEURS ET RÉSERVES D'EAU
Couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

L'ASTUCE!
Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

Les moyens mis en œuvre par la Ville

La Ville de La Crau participe activement à la lutte contre la prolifération des moustiques. Outre les traitements préventifs réalisés dans les espaces publics, la Commune a fait le choix de s'engager dans une démarche vertueuse et respectueuse de l'environnement, privilégiant ainsi des dispositifs d'un coût abordable et raisonnable, de même que des solutions éco-responsables basées essentiellement sur la prévention et la participation de chacun (il est en effet prouvé que la lutte contre le moustique tigre en particulier passe avant tout par les actions individuelles, sachant qu'aucun traitement ou produit ne permet de l'éradiquer à long terme). Citons ainsi :

✓ **L'acquisition de nichoirs à chauves-souris**, grands prédateurs des moustiques (selon des études menées en laboratoire, une chauve-souris pourrait se nourrir de 600 moustiques en une heure !...). Ces nichoirs vont être progressivement installés dans des espaces publics ciblés, avant la période estivale.

✓ **La mise en place d'un service de diagnostic et de conseil à domicile** : les agents du Service « Allo Mairie » ont été spécialement formés sur le sujet et peuvent se rendre chez vous, pour vous apporter toutes les informations utiles de même que des conseils adaptés à votre lieu d'habitation. Ils peuvent également vous renseigner sur des solutions alternatives, écologiques et peu coûteuses, telles que notamment les nichoirs à chauves-souris (acquisition, utilisation, positionnement, etc.).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU CONSEIL

Un agent du Service « ALLO MAIRIE » peut se déplacer chez vous

Prenez rendez-vous en appelant le Numéro Vert 0 800 00 30 24

DÉJECTIONS CANINES :

Après la prévention, place à la répression !

Au risque de se répéter inlassablement, le problème des déjections canines représente un véritable fléau pour nos espaces publics.

L'incivisme récurrent des propriétaires de chiens constitue une réelle nuisance qui non seulement souille l'image de notre belle ville, mais aussi porte gravement atteinte à l'hygiène et la salubrité publiques (rappelons en effet que ces déjections sont porteuses de parasites et d'agents pathogènes transmissibles à l'homme et néfastes pour sa santé).

Des distributeurs de sacs de ramassage avec poubelle intégrée ont été installés en centre-ville, le nettoyage des trottoirs et rues du centre-ville a été renforcé, des campagnes de sensibilisation sont faites régulièrement dans les pages du présent mensuel municipal, des banderoles sont déployées dans les différents quartiers de la ville, mais en vain ! Le problème persiste et semble même s'intensifier. Il aboutit en outre à une sérieuse dégradation des conditions de travail du personnel du Service des Espaces Verts ainsi que de ses prestataires. En effet, nombreux sont les maîtres qui assimilent les espaces verts à de véritables toilettes pour chiens, à tel point que nos agents éprouvent désormais les pires difficultés pour effectuer un entretien de qualité et qu'il est même envisagé de suspendre si besoin les interventions du service dans les espaces les plus touchés.

La municipalité engage des moyens humains et financiers importants, dont les coûts sont supportés par les contribuables craurois, pour faire de notre cadre de vie une priorité. Il n'est donc plus admissible que cette situation perdure.

C'est pourquoi, un recensement des secteurs les plus impactés a été réalisé sur le territoire communal. Les riverains de ces secteurs ont tous été destinataires d'une note de sensibilisation. Après cette campagne de communication préventive, la Police Municipale a pour consigne stricte de dresser des procès-verbaux à l'encontre des contrevenants.



Hervé CILIA
Adjoint au Maire
délégué à la sécurité et
aux risques majeurs

Voici le rappel des règles élémentaires de civisme à respecter :

- ✓ Ramasser systématiquement les déjections de mon animal dans les espaces publics, au moyen d'un sac ou de tout autre dispositif (raclette, boîte en carton, kit de ramassage...) prévu à cet effet.
- ✓ Jeter proprement ce sac fermé, c'est-à-dire dans une poubelle publique, une poubelle domestique ou verser le contenu dans des toilettes.
- ✓ Ne pas confondre « espace vert » et « crottoir » ! Pensez aux agents qui les entretiennent et travaillent au quotidien à l'embellissement de votre cadre de vie !...

Quelles sanctions ?

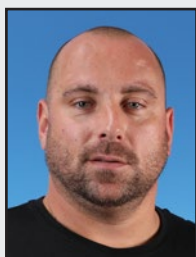
Conformément à l'article R634-2 du Code Pénal créé par le décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le fait pour un propriétaire de chien de ne pas ramasser et jeter correctement les déjections de son animal est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe, soit **135 euros**.

Précisons aussi que tout maître est responsable des dommages que son chien peut causer à autrui. A ce titre, si un passant glisse sur une déjection laissée sur la voie publique par votre animal, votre responsabilité civile peut être mise en cause.





Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué
à la programmation et vie
associative culturelle



Emmanuel BIELECKI
Conseiller Municipal délégué
à la programmation festive et vie
associative événementielle

ZIK A MAURRIC (#ZAM)



Lancée le 12 février dernier, l'expérience « Zik à Maurric » (#ZAM) se prolonge, toujours en partenariat avec l'association L'Acrau de la Musique et RVideo 83.

Pour rappel, ZAM c'est un concert inédit et enregistré dans des conditions 100% Live sur la scène de l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, mis en ligne chaque vendredi à partir de 19h30 sur la chaîne YouTube de la Ville de La Crau.

Il s'agit ainsi de soutenir les artistes et groupes locaux tout en proposant au public de partager une pause musicale et culturelle bien appréciée dans ce contexte si particulier...

La première série de concerts, programmée jusqu'au début du mois d'avril, vous a permis de découvrir différents groupes à travers leurs compositions originales, dans des univers aussi variés que le Rock, le Rap, le Slam ou encore la Musique méditative.

La nouvelle session de ZAM, qui s'étend jusqu'au 28 mai, est plus particulièrement ouverte aux groupes proposant reprises et tributes. Ont ainsi déjà été diffusés au mois d'avril les concerts des groupes No Mads (Covers Rock 90's), The Meltin'Potes (Covers Rock 70's) et Unamillae (Covers Pop internationale).

Voici les concerts prévus au mois de mai :

- ✓ **Vendredi 7 mai :** On Air (Covers acoustiques Pop-Folk-Rock & Blues)
- ✓ **Vendredi 14 mai :** Swords T2T (Tribute Groupe Toto)
- ✓ **Vendredi 21 mai :** Will of Stoke (Covers Rock alternatif)

Vous pourrez enfin retrouver le Duo du Haut (Chanson française, Covers Rétro Swing), **le vendredi 28 mai**. Suite à un problème de son, lors de la première diffusion du 26 février, un nouvel enregistrement a été réalisé et sera donc diffusé à la fin de cette session.

N'OUBLIEZ PAS !

TOUS LES CONCERTS SONT DISPONIBLES SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DE LA VILLE !

Vous avez besoin d'une séance de rattrapage ? Vous ne pouvez pas vous connecter le vendredi soir à 19h30 ? Vous souhaitez visionner à nouveau un concert que vous avez apprécié ?... Les vidéos de tous les concerts diffusés restent en ligne sur la chaîne YouTube de la Ville de La Crau.

Tous les groupes se sont par ailleurs volontiers prêtés au jeu des questions/réponses. Les vidéos de ces petites interviews sont également en ligne et vous permettront de mieux connaître les artistes qui se sont succédés sur scène. N'hésitez pas à les visionner !



FOIRE AUX PLANTS

La Ville de La Crau vous invite à ce grand rendez-vous printanier, le dimanche 23 mai 2021, de 9h à 18h, sur la Place Félix Reynaud et le Boulevard de la République.

Pépiniéristes, producteurs et horticulteurs vous proposeront un large choix de plants pour agrémenter vos balcons, jardins et potagers en cette belle saison (plantes fleuries, aromatiques, rosiers, arbustes, plants de légumes, etc.). Artisans et créateurs vous proposeront également divers produits tels que décors de jardin, bijoux, créations textiles et produits du terroir.

ATTENTION !

Cette manifestation est annoncée sous réserve de l'obtention des autorisations éventuellement requises et sous réserve de toute évolution des mesures gouvernementales en lien avec la crise sanitaire.

Pour + d'Infos :

Service Culture et Événementiel – 04.94.01.56.80



CÉRÉMONIES



Martine PROVENCE

Conseillère Municipale déléguée au Protocole, aux commémorations, aux cérémonies, aux relations militaires et aux relations culturelles

LE POINT SUR LES COMMÉMORATIONS DU MOIS DE MAI

Deux cérémonies commémoratives importantes auront lieu à La Crau au mois de mai :

Samedi 8 mai 2021

Commémoration du 76^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945, marquant la fin de la Seconde Guerre Mondiale

Mémorial du Parking Jean Moulin – 11h

Judi 27 mai 2021

Journée Nationale de la Résistance, rendant hommage à l'engagement des femmes et des hommes qui ont lutté contre l'oppression

Mémorial du Parking Jean Moulin – 11h

A l'heure où nous imprimons ce mensuel, nous ne connaissons pas les mesures qui seront en vigueur à la date de ces cérémonies.

Afin d'anticiper toute mesure restrictive en matière de rassemblements, nous vous informons que ces deux cérémonies seront, le cas échéant, retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville. Cela permettra ainsi aux Crauroises et aux Craurois qui le souhaitent de s'associer aux hommages rendus.

API'VRAC

Méridith et Guillaume vous accueillent depuis le 23 mars dans cette nouvelle enseigne du centre-ville. Ils vous proposent de consommer autrement en privilégiant les circuits courts, en contribuant à la réduction des déchets et en évitant le gaspillage alimentaire. Concrètement, Api'Vrac est une épicerie « Zéro Déchet » de proximité, dans laquelle vous pouvez trouver une vaste gamme de produits vendus en vrac : pâtes, riz, fruits et légumes secs, épices, graines, huile et vinaigre, cafés, thés et infusions, chocolat, biscuits, bonbons, muesli, mais aussi produits d'hygiène, cosmétiques, produits pour animaux... Vous apportez vos propres contenants réutilisables (sacs, bocaux, boîtes, etc.) ou vous les achetez sur place, vous les pesez, et vous vous servez. Vous n'achetez ainsi que la quantité correspondant à vos besoins, sans emballage superflu et donc au juste prix. Méridith et Guillaume ont rigoureusement sélectionné tous les produits. Leur démarche étant de participer à la démocratisation du « Zéro Déchet », ils ont certes recherché des produits de qualité, mais à des prix très accessibles. Ils mettent d'ailleurs en place actuellement des partenariats avec des producteurs locaux afin de proposer également très vite des fruits et légumes frais de saison. Tous deux souhaitent enfin, dès que les conditions sanitaires le permettront, organiser des moments conviviaux telles que des rencontres avec les producteurs et des dégustations.

Ouvert du lundi au samedi, de 9h à 18h non-stop, et le dimanche de 9h à 12h30

3 Avenue Général de Gaulle

Tel : 04.83.99.66.85

Mail : contact@apivrac.com

Facebook / Instagram : [Api'Vrac \(@apivrac\)](#)



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires
et Marchés

L.B JARDIN



Baptiste LUGRIS est jardinier paysagiste. Fort d'une expérience de 6 ans dans le domaine, il a créé en mars dernier sa propre entreprise et vous propose ses prestations en matière d'entretien, création et remise en forme de jardin. Il peut ainsi procéder à tous travaux de plantations, de taille d'arbres (fruitiers notamment), de taille de haies et d'installation d'arrosage automatique. Il peut également vous apporter des conseils adaptés pour tous vos projets et réalise les devis gratuitement.

Tel : 06.88.70.74.77

Mail : baptiste.lugris83260@gmail.com

LA VALLÉE DU GAPEAU ET LA MÉTROPOLE TPM VERS UN DESTIN COMMUN

Le 1^{er} avril 2021, la Communauté de Communes Vallée du Gapeau (CCVG) et la Métropole TPM ont eu une première séance de travail pour réfléchir à une possible future fusion. **Sollies-Pont, Solliès-ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier, qui composent la CCVG, pourraient intégrer d'ici quelques années la Métropole TPM.** Les deux territoires partagent des valeurs et des ambitions communes telles que la protection du cadre de vie, le maintien de services publics de proximité réactifs et de qualité, la préservation de l'identité des communes membres et la recherche d'un consensus, avec toujours en ligne de mire l'intérêt général. De plus, du côté de la CCVG, les moyens financiers et l'ingénierie plus importants permettraient à la communauté de communes de répondre aux besoins en matière de transport, de développement économique, d'habitat et de protection de l'environnement et amélioreraient les conditions de vie des habitants. Pour TPM, il s'agit d'une cohérence géographique et économique.



NOUVELLE ÉTAPE DANS LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE TPM

Après un investissement de plus de 10 ans dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Métropole TPM vient d'obtenir la reconnaissance de niveau 1 pour 3 ans par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En tant que lauréat national, ce projet bénéficiera d'une subvention. **Le PAT est une somme d'initiatives et d'actions** qui tendent vers une situation la plus optimale possible : **développer une économie circulaire locale vertueuse et favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.** Depuis près d'une décennie, TPM intervient pour le développement des filières agricoles et aquacoles sur son territoire, afin de maintenir et accroître les productions agricoles. **Aujourd'hui, à travers l'élaboration d'un PAT, la Métropole souhaite favoriser le retour de la valeur économique sur le territoire et mettre en place une économie circulaire vertueuse pour les filières. Pour cela il est indispensable de pérenniser l'agriculture et notamment l'agriculture vivrière, structurer l'économie agricole et alimentaire et développer les circuits de proximité.** Il s'agit également de se conformer à la Loi Egalim (Agriculture et Alimentation 2018) qui préconise une alimentation saine et durable pour tous et notamment 50% de produits durables dans la restauration collective d'ici 2022.





Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire

LE POINT SUR...

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°4

L'état initial de l'environnement

La phase de diagnostic préalable la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comporte un volet environnemental, appelé « état initial de l'environnement ».

Cet état des lieux traite notamment des thèmes suivants :

- Milieu physique (climat, relief, géologie, paysages, occupation des sols, ...)
- Milieu naturel et biodiversité
- Gestion des ressources
- Pollutions, déchets, nuisances
- Risques naturels et technologiques

Paysage et identité

La Commune de La Crau couvre une superficie de 3 787 hectares. Plaines, collines et vallons marquent et compartimentent le territoire où coulent deux cours d'eau principaux : le Gapeau et le Réal Martin (affluent en rive gauche du Gapeau). Dans la plaine alluviale du Gapeau, un maillage hydrographique dense composé de ruisseaux, dont le plus important est l'Eygoutier et de canaux, notamment le Béal, permettent son irrigation.

La ruralité du paysage communal et ses espaces naturels offrent au territoire sa qualité de vie. Historiquement, l'agriculture occupe une place importante dans la vie et l'économie locale. Aujourd'hui, elle se démarque par ses performances qualitatives et l'extension des terroirs classés AOC. Sa perte de vitesse, soulignée par la baisse constatée de la superficie agricole utile, est conjoncturelle et menacée par une pression foncière difficile à endiguer.

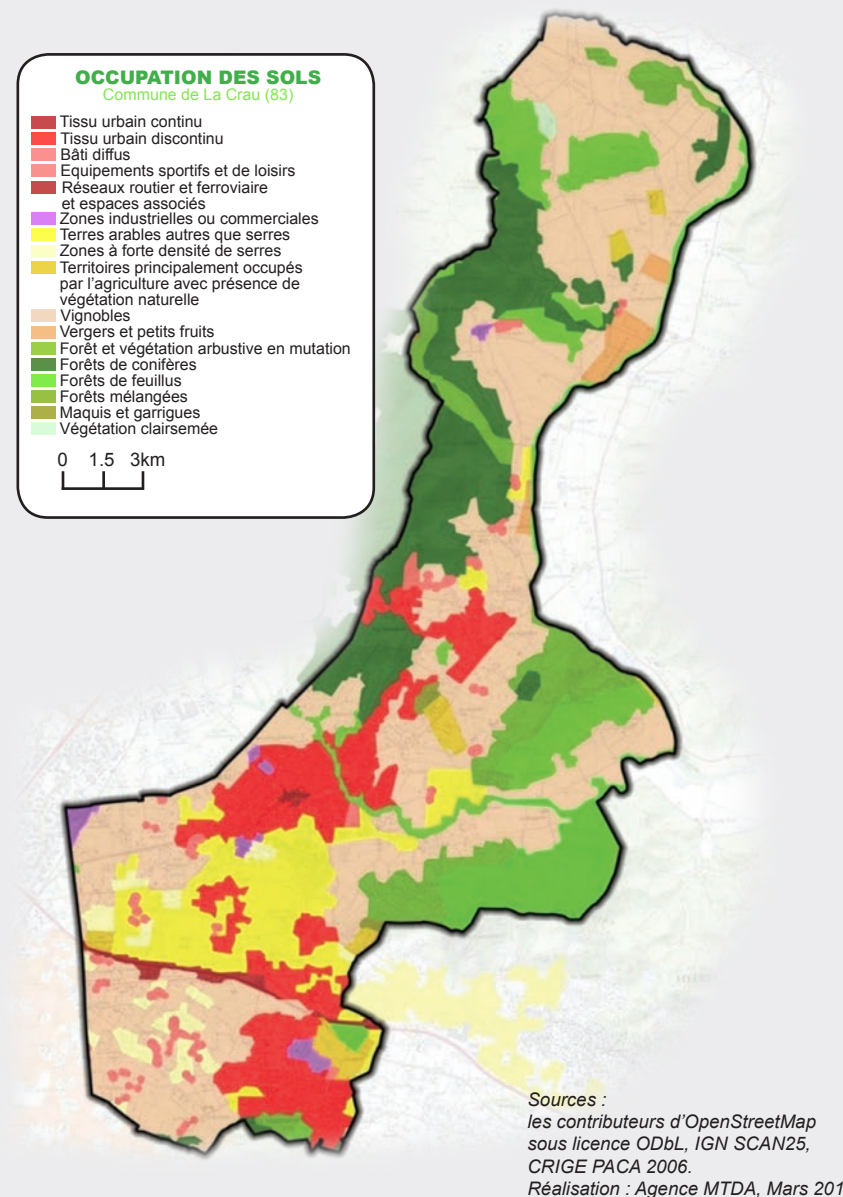
Deux pôles urbains se distinguent :

- o Le village, pôle urbain central ;
- o La Moutonne, pôle urbain périphérique.

Le patrimoine local est riche :

- o Patrimoine architectural (maisons de village traditionnelles à La Crau et à La Moutonne, hameaux, châteaux et bastides des domaines agricoles actuels et passés, distillerie du Fenouillet ou actuelle coopérative « La Travailleuse »).
- o Patrimoine archéologique important.
- o Patrimoine religieux (églises et chapelles, oratoires, chemin de Croix du pensionnat Saint Joseph de la Navarre).

- o Patrimoine hydraulique, notamment lié au canal Jean Natte et au Gapeau.
- o Patrimoine horticole (caves et exploitations).
- o Patrimoine naturel et paysager (mosaïque de milieux forestiers, agricoles et humides, parcs et jardins, majestueuses haies de platanes, roselière au quartier de la Mayonnette, ...).



Biodiversité et continuités écologiques : trame verte et bleue

Les écosystèmes présents sur le territoire sont à l'origine de nombreux services pour l'homme (économiques, sociaux, culturels...), qu'il convient de pérenniser pour les générations actuelles et futures. Ils sont complétés par la biodiversité dite ordinaire des zones habitées, celle que côtoient quotidiennement les habitants de la commune.

La Crau est concernée par des périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel :

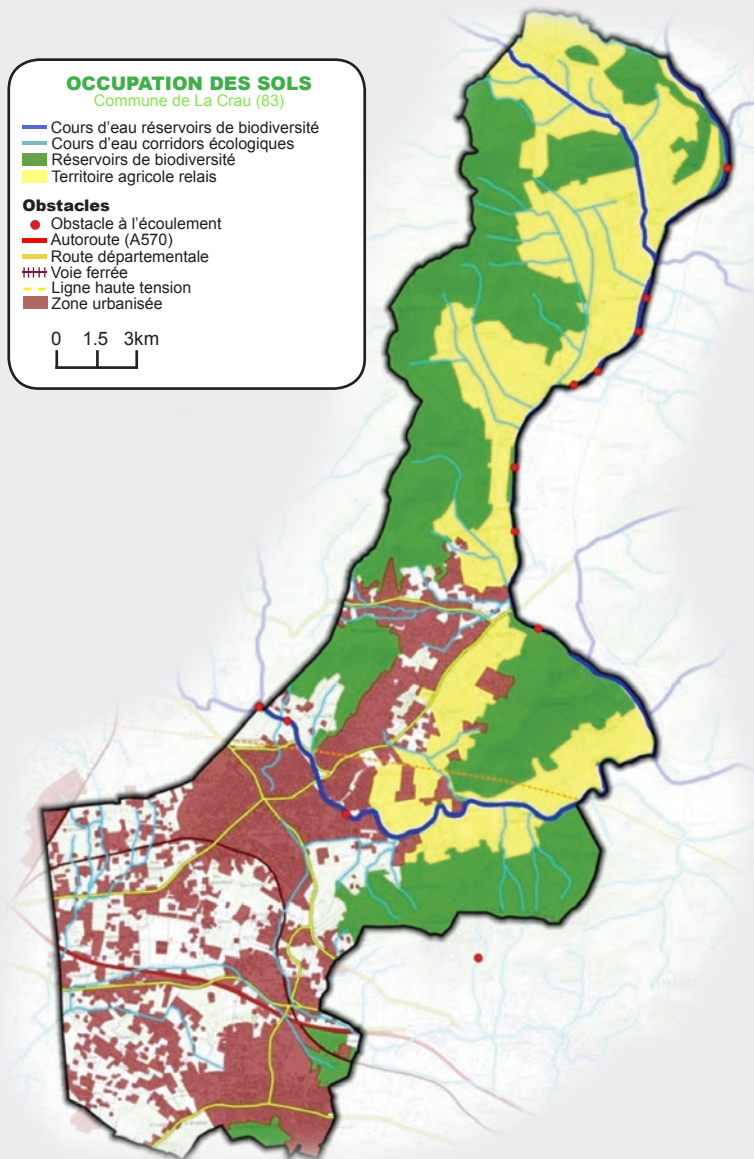
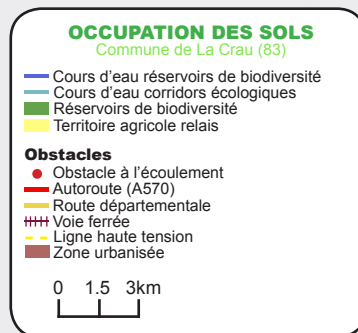
Type de périmètre	Dénomination - Identifiant
PROTECTIONS CONTRACTUELLES	
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation	La Plaine et le Massif des Maures - FR9301622
Plan National d'Actions	Tortue d'Hermann, zones de sensibilité « très faible » et « moyenne à faible »
INVENTAIRES PATRIMONIAUX	
ZNIEFF terrestre de type II	Maurettes - le Fenouillet - le Mont-Redon - 930012493
	L'Estagnol - 930020272
	Ripisylves et agrosystèmes de Sauvebonne et de Réal Martin - 930020277
AUTRES MESURES DE PROTECTION	
Espaces Naturels Sensibles	Jardin de l'Europe - (Parc du Béal)

La trame verte et bleue est constituée de deux composantes, une composante « verte » associée aux milieux naturels terrestres et une composante « bleue » associée aux milieux aquatiques et humides. A l'intérieur de ces composantes, se distinguent :

- Les réservoirs de biodiversité ou zones nodales ou « cœurs de nature » : zones vitales où les individus des espèces animales et végétales réalisent la plupart de leur cycle (reproduction, alimentation, repos, etc.). Ces zones peuvent éventuellement être éloignées les unes des autres pour certaines espèces.
- Les corridors qui relient les réservoirs : cheminements, liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre et qui favorisent la connectivité du paysage (exemple : dispersion d'une espèce, recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires, ...).

Les cours d'eau de la composante bleue sont souvent assimilés à la fois à des réservoirs et des corridors.

Les réservoirs et les corridors forment ensemble les continuités écologiques, c'est-à-dire un réseau écologique cohérent.



Sources :
les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, IGN SCAN25, Agence MTDA, SCoT PM
Réalisation : Agence MTDA, Janvier 2017

Vers un projet de territoire soucieux de la trame verte et bleue

L'article L151-5 du Code de l'Urbanisme prévoit que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU définit les orientations générales des politiques de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Une meilleure prise en compte des milieux naturels et agricoles dans l'aménagement du territoire participera au maintien de la biodiversité et des paysages et, par voie de conséquence, à la pérennisation des services rendus par la nature à l'homme (comme la lutte contre le réchauffement climatique ou encore la prévention des inondations).

Divers textes de loi nationaux encadrent cette prise en compte. Parmi ces textes, citons en particulier :

- Les lois issues du Grenelle de l'environnement. Elles sont notamment à l'origine de la notion de « trame verte et bleue » reliant les espaces naturels.
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR », ayant renforcé les obligations de lutte contre l'étalement urbain.
- Le plan biodiversité, publié le 4 juillet 2018, ayant fixé des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.
- Et bientôt, la loi en projet « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

Rappel concertation publique liée à la révision du PLU :

Les habitants sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens à leur disposition. Comme annoncé le mois dernier, une page internet dédiée est désormais accessible depuis l'accueil du site internet de la ville (rubrique « L'actualité ») et également depuis la page de consultation du PLU.

Lien direct vers cette nouvelle page : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html

ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Nous ne sommes pas les seuls à regretter la carence extrême en logements sociaux de notre commune (6,83% au lieu de 25%) ! Et à la clé, la pénalité qui en découle, dont nous avons toujours regretté qu'elle ne soit pas récupérable (par la contrainte s'il le faut) pour être réinjectée dans notre commune en faveur du logement social.

La Fondation Abbé Pierre s'est exprimée sur ce sujet (article de Var Matin du 4 avril) : « la pénalité peut être récupérée en affectant la somme au financement d'actions facilitant la réalisation de logements sociaux sur la commune ». Nous avons demandé à notre maire de confirmer l'existence de ce dispositif. Il l'a bien confirmé, tout en expliquant que les bailleurs sociaux répugnent, (la rentabilité économique) à investir sur de petits programmes, surtout s'ils sont placés loin du centre ville. Nous préconisons d'aider à la réhabilitation de logements anciens en centre ville, pour les faire agréer comme logements sociaux.

Notre maire justifie en partie l'augmentation de la taxe foncière par cette pénalité « SRU ». Lors du dernier conseil municipal, il nous annonçait que la plupart des communes procèderaient elles aussi de fortes augmentations. Hélas, ses pairs ont en quasi totalité pu boucler leur budget sans cette mesure radicale. Sauf une commune qui lui est très chère, Carqueiranne ! Peut-être faudrait-il changer de modèle !

Justement, l'augmentation de 25% de la taxe foncière à la Crau cache une finesse qui n'a peut-être pas sauté aux yeux de chacun de nous. Le taux « commune » 2020 était de 21,34%. En l'augmentant de 25%, ce taux devient 26,675%. Si on ajoute les 15,49% de la part « département », le taux de la part totale qui revient à la commune passe à 42,165%.

Mais vous verrez sur votre avis d'imposition ce taux global à 46,04%. Pourquoi ? Parce que, considérant la part « département » acquise à la commune, les 25% d'augmentation ont été appliqués aussi sur cette part « département ». Tant qu'à faire ! Malgré cela, nos bases d'imposition étant faibles, nous restons encore en dessous des moyennes régionales et nationales. Jusqu'à quand ?

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue à La Crau :

MARDI 25 MAI 2021

De 15h à 19h30

Espace Culturel Jean-Paul Maurric

Cette collecte sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Important ! En période de couvre-feu, vous êtes autorisés à vous déplacer pour donner votre sang après 19h, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables (case n°3 de l'attestation dérogatoire de déplacement)

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : adsblacrau83@gmail.com
Site internet : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

MAI / JUIN 2021

ZONES	MAI	JUIN
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 3	Lundi 7
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 4	Mardi 1 ^{er}
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 6	Jeudi 3
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 7	Vendredi 4
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 10	Lundi 14
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 11	Mardi 8
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Mercredi 19	Jeudi 10
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 14	Vendredi 11
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 17	Lundi 21
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 18	Mardi 15
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 20	Jeudi 17
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 21	Vendredi 18
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Mercredi 26	Lundi 28
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 25	Mardi 22
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 27	Jeudi 24
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 28	Vendredi 25

+ D'INFOS

✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»

Les infos du



ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES D'ÉTÉ

Du mercredi 7 juillet au vendredi 27 août 2021

L'été, le JIS propose ses activités aux jeunes de 11 ans et plus (11 ans révolus le premier jour de l'activité)

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles, sur demande, à l'accueil du JIS ou téléchargeables sur le site internet : www.jis-lacrau.com

Pour les moins de 11 ans, nous vous invitons, dès à présent, à consulter le site internet de la Ville de La Crau.

RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

ACCUEILS DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRE, MERCREDIS, VACANCES

DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DE RENOUELEMENT disponibles UNIQUEMENT sur le site internet du JIS : www.jis-lacrau.com

ATTENTION !
Les dossiers d'inscription et/ou de renouvellement pour les Mercredis de septembre à octobre **ont à retourner impérativement jusqu'au VENDREDI 16 JUILLET 2021**

PORTAIL FAMILLE

Vous pouvez désormais payer votre facture périscolaire en ligne, ainsi que les mercredis et vacances à venir. Rendez-vous sur le Portail Familles accessible depuis l'accueil du site www.jis-lacrau.com



HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

En raison de la crise sanitaire, l'accueil reste fermé au public. Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou par mail : association@jis-lacrau.com

ATTESTATION FISCALE

FRAIS DE GARDE 2020

A demander à l'accueil du JIS par mail : association@jis-lacrau.com



CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations sur le site internet : www.jis-lacrau.com

Naissances

Cléa FERLIN
Keyla AMOUGOU
Léna BOYER
Joy QUARANTA
Soline MARION
Chris VALADE
Luca PASQUINI
Lucas MARCEAU
Enaël THUILLIER
Liam BARHOUMI
Callista AIMÉ
Ambroise BATHIAS
Kléa DELHOMME
Maryam COLIN
Cataleya KOGLER-MOREL

Décès

Francine MONTOYA veuve NAVARRO
Klara MEHLHORN épouse CHARBONNEAUX
Louise BONNAMY veuve BERNARD
Raymonde ROUGIER veuve LE GRAND
Marie-Madeleine KREMER veuve DONY
Raymond LACOMBE
Roland GIARDINO
Jean SOURBIER
Annie KEIFLIN épouse ASTESANO
Guy GNECCHI
Meki BEJAOU
Marcel CUCURNY
François ARMANET
Jacques PICHOT
Rémo CAPRARO

PERMANENCES

Patricia ARNOULD, Conseillère Départementale du Canton de La Crau, tiendra une permanence **le vendredi 4 juin 2021**, de 10h à 12h.
Elle recevra sans rendez-vous.

Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau (Place Victor Hugo, devant l'église), mercredi 26 mai 2021 de 8h30 à 11h45 (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, abonnements, etc.).

LES INFOS DE LA GRIVE

L'association de chasse « La Grive » informe ses adhérents de l'annulation de son assemblée générale annuelle, en raison du contexte sanitaire. Par ailleurs, les cartes de chasse seront remises lors du Forum des Associations prévu le samedi 4 septembre 2021.

IMPÔTS CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2021 DES REVENUS 2020

Depuis le 8 avril 2021, vous avez la possibilité de faire votre déclaration de revenus de 2020. Malgré la mise en place du prélèvement à la source, la déclaration de revenus reste obligatoire. Cette déclaration doit être effectuée en ligne, via le site internet www.impots.gouv.fr ou, si cela ne vous est pas possible, par formulaire papier.

Ainsi, **la déclaration papier** doit être déposée à votre Centre des Impôts (ou Service des Impôts des Particuliers), **au plus tard le 20 mai 2021**. Comme chaque année, **il vous sera également possible de déposer la vôtre à l'Accueil de la Mairie, dans l'urne prévue à cet effet.**

S'agissant des déclarations en ligne, les dates limites sont fixées en fonction du département de résidence. **Pour le Var, cette date est fixée au 8 juin 2021.**

En raison de la crise sanitaire, le Centre des Impôts d'Hyères ne pourra pas organiser cette année de permanence en Mairie de La Crau. Néanmoins, afin de répondre à vos questions, la Direction Générale des Fi-

nances développe et renforce ses services à distance en mettant à votre disposition :

- ✓ **Un numéro unique national, le 0 809 401 401** (appel non surtaxé), joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 19h,
- ✓ **Une messagerie sécurisée** accessible via votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr, vous permettant des échanges directs par courriel,
- ✓ **Une offre de rendez-vous à distance** avec votre Service des Impôts des Particuliers également accessible via votre espace particulier (bouton « mes contacts » ou bouton « contact » en bas de la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr).

VIDE GRENIER DE LA CRAU'CH COEURS

Si les conditions sanitaires le permettent, l'association La Crau'ch Coeurs organisera son traditionnel vide grenier, le dimanche 30 mai 2021, de 7h à 13h, sur le Piétonnier Jean Natte (le long du Béal).

Inscriptions à partir du 10 mai, soit par téléphone au 06.03.32.68.13 (après 17h), soit par courrier à l'adresse suivante : 29 Rue du Gapeau 83260 La Crau.

Tarif : 12 € l'emplacement de 3 mètres (10 € pour les adhérents à jour de leur cotisation 2021)

LES BONS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

 SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans  l'App Store

DISPONIBLE SUR  Google Play

Suite de l'entretien avec Eric LACHIZE consacré à l'ancien club de rugby de La Crau.

Cette équipe est restée dans les mémoires pour les bagarres qui se sont déroulées lors des matches, l'une d'elle ayant même fait le « 20 heures » d'une chaîne nationale. Si elles étaient fréquentes, c'est vrai, elles faisaient partie de ce sport, dont les anciens disaient « S'il n'y a pas une bagarre, c'est pas un match de rugby ! ». Avec des règles plus laxistes qu'aujourd'hui, des arbitres plus tolérants, il y avait des gestes « d'énervement ». Les placages étaient plus méchants, même si les cravates étaient interdites. L'arbitre n'était pas toujours bien placé pour voir les « détails » de l'action en cours, comme les coups de poings qui s'échangeaient sous la mêlée, la faisant se relever pour entamer une bagarre. L'homme en noir laissait faire avant d'essayer de calmer les esprits. « Allez, le coup de sang est passé, maintenant on joue ! ». Un de nos équipiers, qui n'était pas le dernier à envoyer des marrons, était ressorti d'une mêlée ouverte avec le nez éclaté. « Monsieur l'arbitre, regardez ce qu'ils m'ont fait ! » à quoi l'arbitre répondit : « Monsieur, qui sème le vent récolte la tempête ! ». Dans l'équipe régnait une mentalité de collègues, si l'un de nous se faisait malmener, il savait pouvoir compter sur les autres qui venaient à son secours.

Ces bagarres ont beaucoup fait parler mais elles n'étaient pas toujours de notre fait, et pas pires que ce qui se faisait dans d'autres sports à l'époque. Sur le terrain, il y avait toujours des frictions. En général, ça s'arrangeait pendant l'apéro qui suivait le match. Mais pas toujours ! Connaissant notre réputation, les adversaires nous cherchaient, jouaient la provocation jusqu'au moment où des coups partaient. Nous, on se faisait respecter. S'il arrivait qu'à la première mêlée, un joueur d'en face ne soit pas réglo, à la deuxième, on faisait relever, et on le « calmait ». Ça pouvait s'arrêter là, mais si ceux d'en face étaient dans la surenchère, le terrain

ne tardait pas à s'embraser.

Une fois c'était avec un club corse. Leurs joueurs arrivant à La Crau nous avaient demandé de leur indiquer un restaurant pour déjeuner avant le match. Christian BLAIN les avait envoyés au Café de la Gare, chez César GROSSI qui les avait régalez d'une daube. Le copieux repas ne les avait pas mis

dans les meilleures conditions pour la pratique sportive qui allait suivre, et, effectivement ils se traînaient sur le terrain ce qui provoqua leur fureur : « Avec ce qu'ils nous ont fait manger, on n'arrive plus à courir ! ». Nous, on n'y était pour rien, ils savaient qu'un match allait suivre et n'avaient qu'à se retenir au lieu de se goinfrer. En tout cas, ce fut une belle bagarre...



L'équipe de rugby dans les années 80

AU MENU DE LA CANTINE elior®

RESTAURATION SCOLAIRE

du 3 au 7 mai

Lundi

- Comcombre vinaigrette **CHEF**
- Emincé de dinde à l'italienne
- Semoule **BIO**
- Fraidou
- Cocktail de fruits

Mardi

- Friand au fromage
- Rôti de boeuf **VF**
- Courgettes à la persillade
- Croûte noire
- Corbeille de fruits

Jeudi

- Tomates vinaigrette
- Jambon blanc **LR**
- Purée de pommes de terre
- Yaourt **BIO**
- Compote pommes bananes

Vendredi

- Salade de haricots verts
- Lieu noir aioli
- Tomme blanche
- Corbeille de fruits

du 10 au 14 mai

Lundi

- Cake à l'emmental et aux olives **CHEF**
- Sauté de boeuf au paprika **VF**
- Petits pois
- Yaourt fermier
- Corbeille de fruits

Mardi *Menu végétarien*

- Oeufs durs mayonnaise
- Penne à l'andalouse **BIO**
- Bûchette mi-chèvre *Camembert **
- Corbeille de fruits **BIO**

Jeudi

FERIÉ

Vendredi

FERIÉ

du 17 au 21 mai

Lundi

- Betteraves **BIO**
- Steak haché **VF**
- Pommes frites
- Fraidou
- Corbeille de fruits

Mardi

- Tomates vinaigrette
- Radis beurre *
- Paëlla au poulet **VF**
- Emmental / Gouda *
- Flan chocolat
- Flan à la vanille *

Jeudi *Menu végétarien*

- Carottes râpées
- Salade verte *
- Omelette **BIO**
- Haricots verts **BIO**
- Brie / Bleu d'Auvergne *
- Brookies au chocolat **CHEF**

Vendredi

- Salade de pâtes
- Filet de colin pané et citron
- Poêlée de légumes
- Edam **BIO** / Tomme de pays *
- Corbeille de fruits

du 24 au 28 mai

Lundi

FERIÉ

Mardi

- Melon vert
- Raviolis à la volaille
- Vache qui rit **BIO**
- Compote de pommes

Jeudi

- Tomates vinaigrette **BIO**
- Carottes râpées *
- Rôti de boeuf **VF**
- Gratin de chou-fleur
- Tomme blanche / Croûte noire *
- Eclair au chocolat

Vendredi

- Saucisson sec et cornichon
- Roulade au olives *
- Filet de lieu sauce tomate
- Courgettes à la provençale
- Yaourt nature sucré
- Yaourt aromatisé *
- Corbeille de fruits

du 31 mai au 4 juin

Lundi

- Taboulé
- Salade de penne vinaigrette *
- Emincé haut de cuisse de dinde au curry **LR**
- Carottes braisées
- Fromage blanc
- Corbeille de fruits

Mardi

- Tomates vinaigrette
- Courgettes râpées *
- Jambon blanc **LR**
- Coquillettes
- Petit moulué / Brie *
- Cocktail de fruits
- Abricots au sirop *

Jeudi

- Carottes râpées **BIO**
- Céleri vinaigrette *
- Sauté de boeuf **VF**
- Flan de courgettes fromage blanc
- Tomme blanche
- Bûchette mi-chèvre * **CHEF**
- Moelleux framboises spéculoos

Vendredi *Menu végétarien*

- Salade douceur / Chou vinaigrette *
- Oeufs brouillés **BIO**
- Pommes frites
- Mimolette / Emmental *
- Crème Chocolat café
- Crème dessert au caramel *

- BIO** Produit Bio **AB**
- LR** Label Rouge **R**
- VF** Viande / Volaille Origine France **France**
- CHEF** Recette du Chef
- * 2^{ème} choix (Ecoles Élémentaires uniquement)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications en fonction des disponibilités des produits et des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Mai 2021

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires